

Les Rutènes

Les Rutènes

Du peuple à la cité

De l'indépendance à l'installation dans le cadre romain

150 a.C. – 100 p.C.

COLLOQUE DE RODEZ ET MILLAU (AVEYRON),

LES 15, 16 ET 17 NOVEMBRE 2007

Sous la direction de

Philippe Gruat, Jean-Marie Paillet, Daniel Schaad

Aquitania

Supplément 25

Bordeaux

Sommaire

Avant-propos	13
--------------	----

Introduction

Les Rutènes, du peuple à la cité	17
PHILIPPE GRUAT, JEAN-MARIE PAILLER, DANIEL SCHAAD	

Les cadres de l'enquête

Carte de la cité des Rutènes à l'époque d'Auguste	23
DANIEL SCHAAD	

Le cadre géologique et morphologique du territoire des Rutènes	33
RENÉ MIGNON	

Histoire de la recherche sur les Rutènes	51
GUYLÈNE MALIGE	

Approches historique, linguistique et toponymique du territoire rutène	73
JEAN DELMAS	

Les Rutènes par les mots et par les textes	89
JEAN-MARIE PAILLER avec la collaboration d'ALAIN VERNHET	

Les archers rutènes	103
GUILLAUME RENOUX	

Problèmes de territoire, de l'époque de l'indépendance à la réorganisation augustéenne

Du littoral méditerranéen aux contreforts du Massif central, géohistoire de territoires gaulois	113
DOMINIQUE GARCIA	

Les Rutènes de la fin de l'âge du Fer : études d'histoire et d'archéologie entre Celtique et Méditerranée	123
PHILIPPE GRUAT ET LIONEL IZAC-IMBERT, avec la collaboration de LAETITIA CURE, MATTHEW LOUGHTON, JEAN PUJOL (†) ET GUILLAUME VERRIER	

Les Rutènes et la <i>Provincia</i>	179
MICHEL CHRISTOL	

Les Rutènes dans l'Aquitaine d'Auguste	195
JEAN-PIERRE BOST	

Production et échanges

Étapes et conséquences de l'exploitation minière et métallurgique. Monnaies gauloises, monnaies romaines. Le cas Zmaragdus JEAN-MARIE PAILLER	209
Extraction et métallurgie de l'étain en Viadène (Nord-Aveyron) PHILIPPE ABRAHAM	229
Argent rutène et entrepreneurs romains aux confins de la Transalpine BERNARD LÉCHELON	245
La Maladrerie à Villefranche-de Rouergue (Aveyron) : un exemple de dépôt en milieu minier rutène JEAN-GABRIEL MORASZ ET CORINNE SANCHEZ	281
Émission et circulation monétaires chez les Rutènes avant Auguste MICHEL FEUGÈRE ET MICHEL PY	297
Monnaies et circulation monétaire dans la cité de <i>Segodunum</i> au I ^{er} siècle p. C. VINCENT GENEVIÈVE	313
Quelques remarques à propos des voies de communication rutènes PIERRE PISANI	333
Chronologie, nature et intensité de l'approvisionnement céramique de Javols- <i>Anderitum</i> auprès des officines de La Graufesenque sous le Haut-Empire EMMANUEL MAROT	355
Les premières productions gallo-romaines des grands centres arvernes et rutènes : diffusion et évolution de la vaisselle de table gauloise (seconde moitié du I ^{er} siècle a.C. - début du I ^{er} siècle p.C.) JÉRÔME TRESCARTE	383
L'organisation et la réussite d'un commerce à grande échelle : les sigillées de <i>Condatomagos</i> et autres ressources du territoire rutène MARTINE GENIN	423
La poix des Gabales et des Rutènes. Une matière première vitale pour la viticulture de Narbonnaise centrale durant le Haut-Empire STÉPHANE MAUNÉ ET ALAIN TRINTIGNAC	431
Les meulières protohistoriques et antiques de La Marèze (Saint-Martin-Laguépie et Le-Riols, Tarn) : matières premières, modalités d'exploitation et de façonnage, diffusion de la production CHRISTIAN SERVELLE ET ÉMILIE THOMAS	461

Cultes et sanctuaires

Cultes et sanctuaires des Rutènes à l'époque romaine	477
WILLIAM VAN ANDRINGA	
Sanctuaires et religions des Rutènes à l'époque romaine : un état des lieux	483
JEAN-LUC SCHENCK-DAVID	
Les figurines en terre cuite chez les Rutènes d'Aveyron	535
SANDRINE TALVAS	
<i>Condatomagos ad confluentem</i>	549
DANIEL SCHAAD	
Un prêtre du culte impérial à <i>Segodunum</i> sous le règne d'Auguste : règle ou exception ?	559
ROBERT SABLAYROLLES	
Un buste en marbre de Marc Aurèle trouvé à Rodez et le buste de Caligula en céramique sigillée de La Graufesenque	573
JEAN-CHARLES BALTZ	

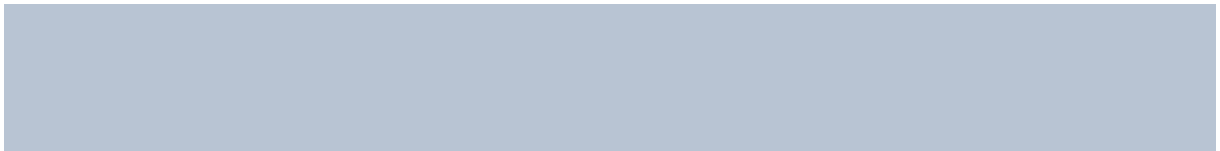
Les agglomérations

Entre faits archéologiques et concepts, la recherche sur les agglomérations protohistoriques et gallo-romaines	589
PHILIPPE LEVEAU	
<i>Segodunum - Civitas Rutenorum</i>	603
DANIEL SCHAAD, LUCIEN DAUSSE	
Les campagnes rutènes sous le Haut-Empire : la question des agglomérations secondaires	637
PIERRE PISANI	

Conclusion

Conclusion	685
PHILIPPE GRUAT, JEAN-MARIE PAILLER, DANIEL SCHAAD	

Production et échanges



Étapes et conséquences de l'exploitation minière et métallurgique. Monnaies gauloises, monnaies romaines. Le cas Zmaragdus

Jean-Marie Paillet

La rencontre scientifique dont on trouve ici l'écho ne pouvait faire l'économie d'un chapitre consacré aux mines et aux métaux exploités par les Rutènes¹. À la fois parce qu'un texte souvent cité de Strabon (4.2.2), passant en revue les productions des peuples du Sud-Ouest de la Gaule, indique que "chez les Rutènes il y a des exploitations d'argent (*argureia*), de même que chez les Gabales"², et parce que l'archéologie, depuis quelques décennies, a mis au jour des traces d'exploitation minière et métallurgique qui ne concernent pas seulement

l'argent (et le plomb), mais aussi l'or, l'étain, le cuivre et le fer. Il n'est pas ou guère d'autre peuple gaulois à avoir possédé, extrait, transformé et commercialisé une aussi large palette de richesses métalliques. Celles-ci, comme plusieurs auteurs le rappellent ci-dessous, ont pu alimenter l'image du "trésor (*aerarium*) des Rutènes" que Cicéron, dans son discours *Pour Fontéius* (*Pro Fonteio*, 3.4) a osé mettre, pour les besoins de sa plaidoirie, en parallèle avec celui "du peuple romain"...

Les pages qui suivent tentent de mettre en perspective les cinq contributions présentées sous le titre *Mines et métal*, avant d'esquisser quelques considérations personnelles sur un personnage connu par l'épigraphie minière des Rutènes : Zmaragdus, témoin et acteur, au début de l'Empire, de la mutation du peuple à la cité. Ces contributions sont de deux ordres. Trois d'entre elles font connaître les résultats de multiples recherches d'archéologie minière et métallurgique conduites sur le territoire des Rutènes pour l'époque préromaine et romaine ; elles sont l'œuvre de chercheurs associés à l'axe "Histoire et archéologie du métal" de l'UMR TRACES, UMR 5608 du CNRS (axe dont la responsable est B. Cauuet). Les deux autres contributions livrent des synthèses sur la question – impliquant naturellement "les métaux" – des monnaies antérieures et postérieures à la conquête

1. Il faut toujours renvoyer aux claires indications fournies par Albenque 1948, 168-175 et Albenque 1947, n° 37, 58, 164, 170, 198, 262, 427, 502-503, même si elles se limitent, comme l'ensemble de son étude, au seul département de l'Aveyron. Soixante ans plus tard, une très large synthèse sur les mines du monde antique (Domergue 2008) fait aux Rutènes une place forcément limitée mais significative. Sur la carte générale des "mines de la Gaule romaine" (carte 5, p. 23) figurent le nom de ce peuple et la référence à l'exploitation d'argent de Villefranche-de-Rouergue, à celle de cuivre et d'argent sur l'Orb. Immédiatement au sud-ouest, le fer des Martys, exploité dans la *Prouincia*, oblitère la mention d'une production tarnaise certes bien inférieure mais, on le verra, non négligeable. Cf. Domergue revient en deux temps (p. 159, 194) sur les tessères en plomb des Cévennes portant à la fois la représentation d'un "four de fusion de la galène" (explication p. 159 et fig. 121, p. 194 ; voir également, ci-dessous, les remarques de B. Léchelon) et une légende évoquant la *Societas Argentifodinarum Rutenensium*. On revient plus loin sur cette dernière mention.

2. Strabon ne dit rien de moins, rien de plus. Cela doit être rappelé à la lecture de certaines extrapolations.

romaine retrouvées en territoire rutène : dans le premier de ces cas, il s'agit, pour certaines d'entre elles, de "monnaies des Rutènes". Dans le second, l'étude permet de mesurer le degré d'intégration de la nouvelle *ciuitas* dans l'ordre romain.

ÉTAPES ET CONSÉQUENCES DE L'EXPLOITATION MINIÈRE ET MÉTALLURGIQUE

L'apport des recherches archéologiques et minières apparaît à la fois considérable et encore parcellaire, donc prometteur (fig. 1). Tantôt il s'agit, avec l'étain inlassablement prospecté en Viadène (Nord Aveyron) par Ph. Abraham depuis une dizaine d'années, de la pure et simple découverte d'une exploitation de ce minerai dans une zone de tourbière. Celle-ci n'avait été jusque-là signalée que par de rapides indices minéralogiques relevés par le BRGM. On sait aujourd'hui que l'étain en gravier alluvial avait commencé à être recueilli depuis l'âge du Bronze, avec des traces, certes ténues mais explicites, d'exploitation et de première transformation sur place à l'âge du Fer. De son côté, B. Léchelon poursuit une quête commencée par lui et par quelques autres (R. Gourdiolle, Chr. Landes) il y a plus d'un quart de siècle aux confins de l'Aveyron, de l'Hérault et du Tarn, notamment dans le secteur de la haute vallée de l'Orb. Secteur dont la productivité minière avait été reconnue au moins dès le milieu du XIX^e siècle, lors du renouveau des recherches de minerais. Les résultats obtenus sont à la fois chronologiques (avec des témoignages de reprises d'exploitation du Chalcolithique à la fin de l'âge du Fer, à l'époque romaine puis médiévale...) et minéralogiques : l'auteur développe une thèse séduisante concernant le devenir multiforme et sélectif, selon les périodes et les circonstances, d'une vaste zone d'exploitation polymétallique. Une première conclusion de ces deux séries d'explorations est la suivante : les Rutènes méritent, s'il en est, le nom de *peuple des métaux*, et non pas seulement de l'argent, mais aussi – et sans doute d'abord, chronologiquement – du cuivre, de l'étain, du fer et de l'or. La seconde conséquence touche à l'avenir de ces recherches. Ainsi que le montre la contribution

de J.-G. Morasz (autre explorateur patenté de l'argent rutène) et de C. Sanchez, une fouille fine ou la reprise minutieuse d'une découverte ancienne bien localisée peut nous en apprendre beaucoup, y compris sur de vraisemblables pratiques religieuses associées au percement minier. En Viadène comme dans la région de Villefranche-de-Rouergue et aux confins de l'Hérault et de l'Aveyron, la suite naturelle des opérations, comme le souhaitent explicitement les auteurs, devrait passer par la fouille systématique de secteurs bien délimités et bien choisis. De cette délimitation et de ce choix, les bases sont désormais posées. Reste à en obtenir la possibilité, de manière à prendre, à cette fin, tous les moyens actuellement en plein développement de l'archéologie minière.

Trois autres séries de remarques s'imposent conjointement. En premier lieu, pour les cours d'eau de la Viadène comme pour la vallée du Viaur, il est plausible de restituer une activité antique d'orpaillage annonçant celle qui s'est poursuivie jusqu'à nos jours ou presque. Présomption renforcée, pour le nord du département, par le nom d'un affluent de la Truyère si riche en or : l'Argence ("vive" et "morte", selon le nom de ses deux "bras") porte un nom caractéristique, hérité du gaulois, qui la qualifie comme rivière aurifère³. Deuxième point : comme le confirment les recherches de B. Léchelon, les gisements et exploitations du sud de l'Aveyron et du nord de l'Hérault ne se jouent pas seulement des frontières départementales actuelles. Ils transgressaient aussi les limites de la *Provincia* et des territoires des Gaulois indépendants, en premier lieu les Rutènes. Ce constat a fourni un argument à ceux qui, avec Cl. Domergue, ont attribué aux énigmatiques "Rutènes provinciaux" la frange la plus riche de cette zone de production minière et métallurgique. C'est à l'époque de Sylla et de Pompée, dans les années 80-70 a.C., qu'il conviendrait de situer cet accaparement de richesses très "ciblées", à peu près au moment où le gouverneur provincial Fontéius entreprenait, de son côté et à son profit,

3. Pailler 2006 ; Pailler 2007, 39-40.

une mise en coupe réglée du grand commerce du vin d'Italie sur l'axe Aude-Garonne. Cette mise en relation du vin et du métal – ou plutôt, archéologiquement, des trouvailles d'amphores vinaires Dressel 1 et des vestiges contemporains d'exploitation minière et métallurgique – conduit à évoquer brièvement le débat lancé il y a plus d'un quart de siècle dans l'ouvrage d'A. Tchernia sur le vin romain et son commerce⁴.

Rappelons schématiquement les termes de cette polémique cordiale entre A. Tchernia et Cl. Domergue⁵. Le premier avait relevé, en étoffant considérablement une première synthèse de D. Nash⁶, tous les indices d'une étroite corrélation entre une "romanisation" attestée par les amphores et les progrès dans les mêmes régions de l'art de la mine. Les nouveaux termes de l'échange (esclaves et métal d'un côté, vin et amphores de l'autre) semblent s'être mis en place entre la création de la province Transalpine et la guerre des Gaules. Notant l'impressionnant montant des découvertes de Dressel 1 autant dans les mines que sur les oppidums gaulois, Tchernia esquissait un parallèle avec la situation des mines de Bétique. Il insistait sur l'importance du phénomène chez les Rutènes : "Au total, la plus grande densité d'amphores Dressel 1 se trouve chez les Volques Tectosages et les peuples qui les entourent" (p. 83) ; et plus précisément : "On ne peut expliquer que par les mines l'abondance de Dressel 1 dans la région perdue de Ceilhes-Camarès, ou le fait qu'un département aussi reculé que l'Aveyron soit un des plus riches en France en découvertes d'amphores" (p. 92). Bien placé pour connaître les contextes sud-hispanique et sud-gaulois, Cl. Domergue partageait l'essentiel du constat mais en donnait une interprétation toute différente. Pour lui, les mineurs ne peuvent avoir été des consommateurs habituels des vins d'Italie, comme semblait le suggérer Tchernia. Cette consommation de luxe et de prestige serait

demeurée limitée aux chefs gaulois, et la présence massive de tessons d'amphores à proximité et (bien plus rarement) à l'intérieur des mines serait due, en Espagne comme chez les Rutènes, principalement à leur réutilisation comme récipients d'eau.

Le débat est loin d'être clos. Ne mentionnons que deux contributions : l'une, de C. Piot ; l'autre, toute récente, de M. E. Loughton⁷. Pour la première, qui inventorie systématiquement les mines (en même temps que les grottes) concernées, une partie au moins du vin a pu être versée dans des "libations souterraines" en vue de se rendre propices les puissances chtoniennes⁸. Le second estime qu'au moins dans le Centre-Est de la Gaule, une partie du contenu des amphores pouvait être consommée, au-delà des grandes fêtes réunissant les chefs et les guerriers de l'élite gauloise, par des individus se consacrant à des activités productives et commerciales. Quatre explications sont ainsi avancées, selon lesquelles le contenu des amphores était consommé par les mineurs (le vin, implicitement, pour Tchernia ; de l'eau surtout, pour Domergue), par les dieux (Piot), plus probablement sans doute par une classe intermédiaire de responsables et techniciens des travaux (Loughton, cf. Dietler). Sans verser dans un éclectisme débridé, on peut se demander si ces quatre interprétations ne peuvent être acceptées, conjointement ou selon les cas. En résumé, personne ne met en doute la relation mise en lumière par A. Tchernia, et il s'agit là d'un point important pour notre propos. La circulation du vin *et des amphores*, au même titre que – dans l'autre sens – celle des lingots métalliques, a constitué un

4. Tchernia 1986, 74-100, spécialement p. 80-84, 87-92.

5. Domergue 1991.

6. Nash 1976.

7. Piot 2001, surtout 112-113 (carte fig. 15) et 124-125 ; Loughton 2009.

8. Cette théorie évoque une adaptation en contexte minier des restitutions de banquets rituels de chefs gaulois telles que les envisage M. Poux (Poux 2004). J.-G. Morasz et C. Sanchez (infra) soulignent en tout cas la quasi-absence de fragments d'amphores dans le dépôt de la mine de La Maladrerie, qu'il étudie et interprète en un sens probablement rituel – dépôt se rattachant précisément, suggèrent-ils, à un rituel sans libation, différent de celui dont pourraient témoigner des groupements significatifs d'amphores.



Fig. 2. Barres de fer découvertes à Montans (Tarn) dans une fosse circulaire dont le contenu date des années 130-70 a.C. (fouille H. Ruffat, 1984). Une des extrémités est aplatie, l'autre a la forme d'une douille. Poids : de 1,165 à 2,145 kg. Longueur : de 70,5 à 85 cm. Section rectangulaire. Bon état de conservation (dépôt archéologique de Montans, cliché J.-Fr. Peiré).

trait dominant du paysage économique et de la vie quotidienne d'une bonne partie du peuple rutène, au moins entre les deux phases de la conquête romaine, respectivement autour de 120 et de 50 a.C.

Dernière observation : pour les mines et la métallurgie comme pour d'autres sujets, les études ici présentées se sont principalement attachées à l'Aveyron et, à la marge, au Nord "rutène" de l'Hérault. Cela ne doit pas nous faire ignorer l'importance de l'exploitation des métaux et principalement du fer non seulement dans l'Aveyron (Grands Causses), mais dans le département du Tarn. Dès la "*Description du département du Tarn*" par Massol en 1818, trois zones au moins étaient repérées dans la perspective, conforme à l'esprit de l'époque, d'une reprise ou d'une extension de l'extraction du minerai et du travail du métal : des activités ébauchées, en certains points, depuis la fin du XVIII^e siècle. On veut parler de la région d'Alban, des environs de Lacaune et de l'Ambialard⁹, au sud du méandre d'Ambialet, en amont d'Albi, sur le

9. Massol 1818, p. 204-212. "Les mines du Tarn sont au nombre de sept, entre le Tarn et la grande route d'Albi à Lodève, partie orientale du département, sur une surface d'environ 60 kilomètres carrés" (p. 204). Selon la terminologie alors en vigueur, l'accent est mis sur d' "anciens travaux", en particulier sur la mine du Fraysse, sur celle de Saint-Michel près d'Alban, mais aussi sur celles "de Labarthe et d'Ambialet". Cf. Caraven Cachin 1891.

Tarn. Au début des années 1980, un groupe de jeunes chercheurs de l'université de Toulouse Le Mirail (R. De Filippo, Y. Gracia, X. Peixoto, Ch. Sauvage) reprenait l'exploration de terrain et, dans un travail resté à l'état de Mémoire, précisait notablement données et localisations¹⁰. De 1975 à 1987, J. Lautier, de son côté, était conduit à faire le point sur "les anciennes exploitations métallifères du Tarn"¹¹. Les possibilités qu'offrait par ailleurs à l'orpaillage antique et moderne le cours de *l'aurifer Tarnis* ne pouvaient échapper ni aux uns, ni à l'autre¹².

On ne peut guère signaler d'étude plus récente sur les activités proprement minières, même si une reprise de la recherche archéologique de terrain paraît aujourd'hui se dessiner. En revanche, une découverte faite à Montans dans les années 1990 fournit très vraisemblablement, un peu avant la fin de l'époque gauloise indépendante, l'indice d'une mise en forme et d'un début de commercialisation de lingots de fer. Ceux de Montans revêtent la forme de barres allongées et aplaties à une extrémité, l'autre se terminant par une douille de préhension (fig. 2). Au nombre de huit, ces barres du type autrefois nommé *currency bars* par

10. Filippo *et al.* 1981-1982, 113-116, 178-196.

11. Lautier 1987, cf. Lautier 1975, Lautier 1983.

12. L'expression est d'Ausone, *Moselle*, v. 465.

les archéologues britanniques¹³ ont été trouvées dans une fosse circulaire contenant également un matériel céramique de fabrication locale qui date le dépôt des années 130-75 a.C. Cette importante découverte a été présentée en 1998 par les fouilleurs, Th. Martin et H. Ruffat, dans un article qui pose les problèmes essentiels¹⁴. Elle figure actuellement (septembre 2009) parmi d'autres "trésors" mis en valeur à l'archéosite de Montans¹⁵. Il faut saluer cette forme de reconnaissance novatrice de la métallurgie d'un métal "humble", reconnaissance appuyée par un panneau explicatif qui décrypte et démystifie salutairement la notion de "trésor". En tout cas, et en fonction de ce qui ressort de l'enquête présentée lors du Colloque, le fer du Tarn, comme les métaux plus précieux extraits en Aveyron, dans l'Hérault et un peu, aussi, dans le Tarn, était bien digne de constituer un des éléments du "trésor des Rutènes" incriminé par Cicéron.

Que penser, en effet, du minerai ainsi transformé ? On a peine à croire qu'il ait pu être extrait ailleurs que des gisements du Tarn. L'importance de l'exploitation du domaine minier et métallurgique de la Montagne Noire, autour et à proximité des Martyrs, pouvait laisser planer un doute. Mais les données chronologiques concernant les barres de Montans, clairement antérieures au début de la sidérurgie des Martyrs¹⁶, ainsi que des considérations comparatives touchant à la proximité, incitent à rechercher cette origine dans le secteur des mines d'Ambialet, à quelques kilomètres en amont de

Montans, le long du Tarn¹⁷. Mais d'autres secteurs de ce département si riche en fer, par exemple plus au nord (Puycelsi, Penne, gisements déjà signalés par Massol 1818), ne sauraient être totalement exclus. Seules une reprise des explorations de terrain et une étude fine des indices de traçabilité, actuellement annoncée, permettront sans doute d'acquiescer à une certitude. Quant à la signification exacte du dépôt, elle nous échappe encore : geste votif ? simple entrepôt à destination de forgerons locaux ou d'un point d'embarquement¹⁸ ? À suivre les fouilleurs, le lieu précis de la découverte (une fosse circulaire) plaiderait pour la première solution, le rôle d'oppidum-marché, voire d'*emporion* joué par Montans gauloise militant pour la seconde¹⁹. Nous serons surtout attentifs à cette dernière explication, qui n'est d'ailleurs pas totalement exclusive de la première.

Des publications récentes, notamment sous la plume d'un jeune chercheur, G. Pagès, s'attaquent à la difficile question des étapes de la transformation du minerai après son extraction et avant le travail de

13. Cf. notamment, sur une question en pleine évolution, Crew 1994 et Orengo 2003, 184-187 ; pour le contexte, Mangin *et al.* 2004, 210-212 (Cl. Domergue).

14. Nous ne nous séparons d'eux, pour des raisons qui seront évoquées plus loin, que sur un point : la provenance des barres, donc le lieu d'extraction du minerai, de réduction et de première mise en forme du métal, qu'ils situent dans le secteur des Martyrs (p. 113-114) après avoir évoqué des zones de production plus proches (p. 113) et, croyons-nous, plus vraisemblables (v. infra). Il reste vrai que les vestiges précis de ces activités sidérurgiques demeurent à découvrir.

15. *Archéologie en Tarn et Dadou* 2009, 28.

16. Des débuts qui se datent au plus tôt de 75-70 a.C. (information fournie par A. Gorgues, que je remercie vivement).

17. On peut également penser, comme me le suggère D. Schaad, à une arrivée de fer en provenance de Castres, où les scories (de réduction ?) sont très nombreuses. Il faut alors supposer un transport par l'Agout jusqu'à Saint-Sulpice-la-Pointe, puis une courte remontée du Tarn en direction de Montans.

18. Martin et Ruffat 1998 signalent, p. 113-114 et fig. 4 et 5, la découverte à Rabastens (Las Peiras) d'une barre de fer analogue par son type et sa chronologie, mais de module nettement inférieur à celles de Montans (fig. 3). Rabastens étant au bord du Tarn, à une quinzaine de kilomètres en aval de Montans, l'impression, qui appellerait confirmation, est celle d'achats de barres le long de la rivière, en fonction des besoins de forgerons locaux.

19. *Ibid.*, respectivement p. 110 ("L'enfouissement de ces lingots semble bien correspondre à un dépôt rituel à caractère votif") et p. 114 : "La fin du II^e siècle avant notre ère [...] voit la petite bourgade gauloise des bords du Tarn se transformer en un *emporion* dynamique qui intensifie alors ses échanges avec la *Provincia* toute proche". Dès 1983, dans une étude centrée sur Albi, J. Lautier soulignait le rôle des "petits ports fluviaux des Mirgouses à Castelnaud-de-Lévis, de Marssac [...], de Montans", avant d'ajouter : "Par le port d'Albi transitaient le fer déjà travaillé par les métallurgistes rutènes, après avoir été extrait dans les régions d'Ambialet, Alban et Andouque..." (Lautier 1983, 19).



Fig. 3a. Barre de fer trouvée à Las Peiras (Rabastens, Tarn), datable autour des années 100 a.C. Une des extrémités est aplatie, l'autre a la forme d'une douille. Poids actuel : 0,865 kg. Longueur : 53,7 cm. Section rectangulaire : 2,9 x 1,2 cm (musée archéologique de Rabastens, cliché J.-Fr. Peiré).

3b. Portion de barre, peut-être transformée en ciseau (Las Peiras, Rabastens, Tarn). Époque romaine ? Poids : 0,659 kg. Longueur : 29,3 cm. Section rectangulaire : 2,8 à 3,4 x 1,4 cm (musée archéologique de Rabastens, cliché J.-Fr. Peiré).

fabrication du forgeron. Deux questions principales sont abordées : 1) Y a-t-il eu ou non une "sidérurgie" en Gaule du Sud avant Rome (la réponse de G. Pagès est négative²⁰) ? ; 2) Étant admis que les fours de réduction se trouvaient à proximité immédiate des zones d'extraction, ces ensembles incluaient-ils un secteur de préparation de produits demi-finis tels que les barres (là encore, réponse négative²¹) ? Les découvertes de Montans et de Rabastens, entre autres, ont cependant de quoi faire réfléchir sur deux points. D'une part, et à moins de considérer la vallée du Tarn comme trop septentrionale pour faire partie de la "Gaule du Sud", on peut restituer dans cette région, dès le début de La Tène III, un site de transformation du métal, après réduction, en "produit demi-fini" : trace d'une authentique "sidérurgie sud-gauloise", en somme. Comme le font observer Th. Martin et H. Ruffat, "les lingots montanais constituent [...] la découverte la plus méridionale signalée jusqu'ici dans la littérature"²². On remarquera en second lieu que ce sont des barres qui circulent, dans le cas présent sur le Tarn, et non d'hypothétiques loupes sortant directement du four de réduction pour être convoyées et transformées en barres, par exemple sur un site d'embarquement comme Narbonne.

20. Pagès 2008.

21. Pagès *et al.* 2008, particulièrement p. 277-280.

22. *Ibid.*, 114 ; cf. la carte de la fig. 4, p. 113.

La reconstitution hypothétique qui vient d'être proposée²³ ne suffit certes pas à trancher un débat dans lequel le recours raisonné à l'archéométrie est et sera décisif. Mais elle n'est pas sans intérêt, me semble-t-il, pour une meilleure compréhension de la place géo-économique des Rutènes. Ce peuple des métaux, ce peuple des passages fut aussi, par excellence et comme par vocation, le peuple des transitions entre le monde celtique continental, que symbolise ici le nom des Arvernes, et la Gaule méditerranéenne.

MONNAIES GAULOISES, MONNAIES ROMAINES

En ce qui concerne le volet monétaire de ces recherches, l'étude de M. Feugère et de M. Py est un jalon sur la voie désormais bien tracée d'un *Dictionnaire des monnaies préaugustéennes de Gaule méridionale*, entrepris par l'UMR 5140 (Lattes). Elle touche à bien des points abordés au cours du Colloque : mise en place du territoire rutène dans son environnement géopolitique, points de repère au long d'une évolution complexe, signification

23. Malgré la formule reproduite à la note 11, l'état présent de la documentation laisse par exemple ouverte une question importante : les barres retrouvées sont-elles le témoignage d'un réseau micro-régional ou représentent-elles un jalon dans un commerce à longue distance orienté vers la Garonne et la Méditerranée ?

des découvertes pour les rapports avec le monde méditerranéen, puis romain, témoignage possible sur la région où seraient nés les “Rutènes provinciaux”, données éventuelles, enfin, sur les engagements de quelques familles et individus au temps de la guerre des Gaules. Cette étude s’accompagne d’une série de cartes particulièrement significatives. Ces cartes illustrent la densité des trouvailles en territoire rutène, en relation avec (et en comparaison de) la présence des mêmes monnaies près du littoral méditerranéen, plus particulièrement le long des axes du Rhône et de l’Aude. Ici comme ailleurs, c’est Marseille grecque qui a enseigné aux Gaulois l’usage de la monnaie, alors ignoré chez les Rutènes. Mais cet usage est visiblement resté très limité. En revanche, l’étude privilégiée d’un trésor (La Loubière) et les découvertes de monnaies d’argent à la croix faites en stratigraphie à Lattes jettent une lumière nouvelle sur le vrai “démarrage” de la diffusion monétaire sur le territoire, du milieu du III^e siècle a.C. au milieu du siècle suivant. C’est plus tard au cours du même siècle que prennent leur essor les premières monnaies proprement rutènes : type Goutrens au torque, monnaie au sanglier, monnaie “aux feuilles aquatiques”. La diffusion méridionale de cette dernière –notamment dans la basse vallée de l’Hérault –, associée à sa chronologie (autour des années 80 a.C.), constitue pour les auteurs un indice de l’intégration de ce secteur dans la *Provincia*. Au I^{er} siècle, des Rutènes frappent pour la première fois des monnaies de bronze comparables à celles des Arvernes. Il s’agit de Tatinos et d’Attalus²⁴, le second mieux connu que le premier en raison de son nom complet : Munat(ius) Attalus, qui l’associe à L. Munatius Plancus, ami de César puis d’Antoine et fondateur de Lyon en 43 a.C. Les auteurs supposent, pour lui comme pour Tatinos, une période d’épreuve qu’ils auraient subie comme otages, *obsides*, du peuple romain. Cela expliquerait qu’ils aient l’un et l’autre, au lendemain de la guerre des Gaules, fait frapper à leur nom des pièces dont

les motifs s’inspirent de pièces romaines donnant pour Tatinos un *terminus post quem* en 56 a.C.

L’hypothèse est explorée de manière très prudente. Et de fait, nous semble-t-il, d’autres données sont à prendre en considération. En premier lieu, la pratique des otages reçus d’un peuple à l’autre est au moins aussi attestée dans le monde celtique et germanique que chez les Romains. L’exact équivalent gaulois de *obsides* est, au pluriel, (*con*)*gestloi*²⁵. D’autre part, au moins pour Tatinos, plusieurs autres scénarios peuvent être envisagés. Ils seront présentés dans une étude proche de son terme²⁶. Laissant de côté le lourd handicap que représente pour la recherche la difficulté de dater avant, pendant ou après la guerre des Gaules l’émission de certaines monnaies – dont celles de Tatinos –, je signalerai simplement le rapprochement que voici. Tatinos, qui sur certains exemplaires peut être lu Tautinos, ne porte pas seulement un “nom... de consonance gauloise”, comme le notent à juste titre M. Feugère et M. Py. Il s’agit probablement, et plus précisément, d’un nom dérivé du radical **tauta* (ou **teuta*, **touta*) bien attesté dans les langues indo-européennes d’Occident et d’où dérive par exemple “Teuton” ou “Deutsch”. **Tauta*, c’est “le peuple organisé” ; *Ta(u)tinus*, littéralement, désigne l’incarnation du même peuple : donc son chef, son roi²⁷. La variante Tatinos, de loin la mieux attestée, est vraisemblablement le produit d’une

24. Sur Attalus, cf. Labrousse 1978.

25. Delamarre 2003, s.v. *congestlos*.

26. Pailler, à paraître.

27. Benveniste 1969, I, 91-92 : “Ce procédé morphologique consistant à suffixer par **-nos* le nom d’une unité sociale a fourni en latin et en germanique les dénominations des chefs de groupements politiques ou militaires [...] ici par un suffixe, là par un composé, on a désigné le maître à partir de l’unité sociale qu’il représente”. Les exemples donnés vont du latin *domi-nus* au gotique *þiudans* < **teuta-nos* ; cf. id., *ibid.*, p. 301-305, 363-366. Ajoutons que la dérivation par *-inos* est bien attestée en gaulois pour des anthroponymes.

latinisation du nom gaulois²⁸ : avant ou après la guerre des Gaules ? La question nous paraît devoir rester ouverte. On rappellera par exemple que le roi des Nitiobriges²⁹ Teutomatus, rallié à Vercingétorix (BG, 7.31.5 et 46.5), et qui a combattu sous Gergovie et sous Alésia, porte un nom comparable pour la forme et pour le sens à celui de Ta(u)tinus. Or le père de ce roi, Ollovicus, avait reçu, ainsi que le rappelle César, le titre d' "ami du sénat romain". C'est dire si les renversements d'alliance ont été fréquents au cours de ces années, d'une génération à l'autre, à l'intérieur d'une même famille et parfois chez le même notable gaulois : Epasnactos, qui livrera Luctère à César, avait figuré comme lui dans l'armée de secours gauloise sous Alésia, s'il faut en croire des monnaies à son nom retrouvées dans les fossés du siège³⁰. La "trahison de Luctère" a pu accélérer le pardon accordé à Epasnactos. Revenons à Tatinus : si l'on admet que le *terminus post quem* de 56 laissait au Rutène le temps d'une frappe inspirée du modèle romain dès avant 52, et en tout cas en 52, on n'est pas logiquement contraint à dater toutes ses émissions *après* la guerre³¹. Pour reprendre le mot utilisé plus haut, on perçoit ainsi la diversité des scénarios pouvant rendre compte de ces témoignages monétaires, selon que Ta(u)tinus a été d'abord l'ami de Rome puis son adversaire, ou l'inverse, ou encore son ami – ou son ennemi – avec constance et de bout en bout.

28. Comme le rappellent M. Feugère et M. Py, le motif du revers des monnaies de Tatinus s'inspire d'une monnaie de la *gens* Titia. On pense au grand nom de Titus *Tatius*, roi sabin associé à Romulus. "Tatinos" peut apparaître comme un compromis entre ce dernier et la forme gauloise *Tautinos*. Le potier Cotutos de La Graufesenque est sans doute un **Con-toutos* (nom attesté ailleurs en Aquitaine) : un compatriote, un "pays" (cf. Delamarre, s.v.).

29. Ceux-ci ont fourni des otages... à Luctère le Cadurque, alors lieutenant de Vercingétorix (BG, 7.7.2), et fini par envoyer 5000 hommes à Alésia (7.75.3). Tout au long de ces événements, leur attitude apparaît proche de celle des Rutènes indépendants.

30. RIG IV 1998 : comparer les n° 160 et 161, p. 264-267.

31. Sur ce point, nous ne pouvons suivre jusqu'au bout la démonstration très informée de Labrousse 1974.

Quelques années plus tard, les choses se clarifient définitivement. Ce sont des monnaies proprement romaines qui se diffusent chez les Rutènes désormais organisés en "cité". La situation n'est pas sans analogie, au moins formelle, avec celle des premiers temps, lorsque des monnaies "étrangères" étaient seules connues de ce peuple. En étudiant près de 1200 monnaies réparties sur plus de 80 sites, et après avoir constaté que l'évolution sur ce territoire n'est, dans l'ensemble, guère différente de celle de la Gaule du Sud et du sillon rhodanien, V. Geneviève oriente ses commentaires dans trois directions principales. En premier lieu, pour l'époque qui va de César à Tibère, s'esquisse l'image d'une continuité d'occupation et d'activité sur bon nombre de sites rutènes. D'autre part, du trésor d'*aurei* de Montans aux monnaies fourrées puis contremarquées de La Graufesenque, ce sont les deux grands sites de production céramique qui sont le plus riches d'enseignements, le monnayage présent à Montans restant toutefois mal connu. Il est assez logique que ces deux centres travaillant pour "l'exportation" soient au cœur d'échanges à longue portée, notamment monétaires. Enfin, comme le note V. Geneviève, les monnaies à contremarque de la guerre civile de 68, destinées aux soldats des insurgés, sont plus nombreuses à La Graufesenque et en pays rutène que partout ailleurs en Gaule. Ce constat est-il à mettre en relation avec l'origine aquitaine, "d'une famille royale" selon Dion Cassius, d'un gouverneur romain révolté contre Néron et partisan de Galba, Iulius Vindex ? Ce n'est pas impossible. Il serait pourtant imprudent d'en inférer l'attribution à Vindex d'une naissance rutène, comme on le lit quelquefois.

Quittant enfin le domaine des monnaies, nous pouvons nous intéresser, toujours à La Graufesenque, à l'un de ces *graffiti* sur céramique sigillée baptisés par les spécialistes "bordereaux d'enfournement", et qui gardaient trace et preuve du nombre de chaque type de vases mis à cuire dans une même fournée (gaulois *luxtos*) par les différents potiers. Les *graffiti* dont nous parlons signalent que

l'opération s'effectuait sous le contrôle (et avec la garantie) de personnages nommés, en gaulois, *argantodannos* et (plus fréquemment attesté) *cassidannos*³². Deux titres dont l'équivalent latin transmis par l'un de ces mêmes documents est le mot *flamen* : la connotation religieuse et officielle de l'intitulé confère toute son importance à ce rôle. J'ai tenté ailleurs de montrer que, dans sa valeur originelle, cette fonction était celle de superviseur des poids et mesures des métaux³³ : l'or (et peut-être l'argent), *arganton* ; l'étain (et sans doute le bronze), *cassi-*. Sous l'Empire, ces titres ont pu garder une grande partie de leur sens, un sens qui s'est en quelque sorte élargi et dilué. Ils témoignent en tout cas, pour l'exploitation et la diffusion des ressources métalliques des Rutènes, d'un état de choses gaulois qui appelle un nouvel examen, à la lumière de deux autres documents ou ensemble de documents épigraphiques.

VOYAGE AU PAYS DE ZMARAGDUS

Imaginons, autour des années 30 de notre ère, un voyageur passant à proximité d'une mine et de fours de réduction de plomb argentifère en cours d'exploitation, au Puech-de-Serre (commune actuelle de La Bastide-l'Évêque, à quelques kilomètres de Villefranche-de-Rouergue, Aveyron). Ce voyageur a l'œil attiré, près de l'entrée, par une dalle de gneiss longue de 45 cm (1 pied ½ : une coudée romaine), haute de 29 cm (un pied), épaisse de 3 cm. Cette dalle porte l'inscription (fig. 4)³⁴

*Zmaragdo.Vil[l]ico
Quaest[ori].Magistro.
Ex.Decurion[um].Decr[eto]*

32. Marichal 1988, 78-79, avec renvoi aux textes numérotés (entre autres 4,2 pour le "cassidanat" ; 30,1 pour les **argantodanoi* reconnus par Lambert ; p. 98 ; Lambert 2002, 83-146, voir en particulier p. 90, 113.

33. Pailler 2006, 229-233.

34. *CIL*, XIII, 1550. Découverte en 1880 au dessus d'une ancienne mine de plomb argentifère et à 1 500 m d'un four de réduction mis au jour l'année précédente (bibliographie chez Albenque 1948, 289, n. 2), la plaque est conservée au Musée des Antiquités Nationales sous le n° 36.185.

*Familiae Ti[berii].Caesaris
Quae est in met[al]lis*

Ce qui peut se traduire ainsi :

À Zmaragdus, intendant,
trésorier³⁵, [leur] président,
par décret des décurions
des esclaves de Tibère César
employés aux mines

Ce voyageur, un Romain cultivé, n'aurait pas manqué de noter l'emprise de Rome sur le pays et sur son activité essentielle, les *metalla*, à travers la langue utilisée, les unités de mesure mises en œuvre, les titres exhibés, la possession revendiquée. Il se serait fait les mêmes remarques qu'un maître actuel de l'épigraphie : voilà une inscription "gravée en très belles lettres caractéristiques de [notre] époque. On note en particulier, au nombre de ces caractéristiques, la compénétration des lettres DO (l.1), les lettres hautes (premier I et C de *uilico*, l.1 ; les deux T de la l.2 ; le T de la l.4 ; le dernier T de la l.5), les petites lettres gravées à l'intérieur d'autres lettres (O dans C, l.1 ; I dans le L et le T de la l.4 ; I dans L, l.5)". Notre lecteur n'aurait pas manqué d'observer "les ligatures MA et TR (l.2)" (p. 15). De même, le cursus du personnage aurait attiré son attention, et il aurait lui aussi pensé devoir "dissocier le premier titre que porte Zmaragdus des deux autres : le terme *uilicus* indique qu'il [est] intendant des mines de Labastide-L'Évêque, cependant que les termes *quaestor* et *magister* indiquent qu'il [a été] successivement trésorier (*quaestor*), puis président (*magister*) du collège que formait la *familia*, c'est-à-dire le personnel des esclaves impériaux chargés de l'exploitation des mines. [Les décurions, *ordo* du collège³⁶, ont] fait graver cette inscription honorifique en l'honneur du *magister* de la *familia*, qui exerçait en même temps la fonction d'intendant des mines"³⁷. Avant J. Gascou, qu'on vient de citer,

35. *Villicus*, *quaestor* peuvent aussi, indifféremment, être rendus, le premier par "régisseur", le second par "comptable".

36. Sur l'*ordo* des collèges, cf. Waltzing 1895, 557.

37. Gascou 2004, 15-17.



Fig. 4. Inscription de Zmaragdus. Moulage de la pièce conservée au Musée des Antiquités Nationales de Saint-Germain-en-Laye (musée de Villefranche-de-Rouergue, cliché J.-G. Morasz).

et hormis les considérations paléographiques, A. Albenque avait donné de l'inscription un commentaire analogue, historiquement un peu plus précis³⁸.

Prenant quelque recul, on peut tenter de poursuivre l'enquête dans plusieurs directions : la présentation vraiment originale du cursus et du statut de Zmaragdus, les informations qui peuvent être tirées de quelques autres documents sur le contexte où prennent place le nom et la fonction

de l'intéressé, nom et fonction qui appelleront eux-mêmes, pour finir, un examen complémentaire.

Sur le premier point, il n'est pas question de revenir sur la bonne distinction opérée entre deux types de cursus (local, impérial) ici juxtaposés *de facto*, mais cette juxtaposition même appelle un rapide commentaire. Elle donne en effet lieu à un montage qui évoque deux "univers" en parallèle, non sans mettre en valeur, dès la première ligne, l'accès à la strate supérieure, par la jonction du nom personnel (Zmaragdus) et du titre "impérial" (*villicus*). Le second élément de l'inscription comprend l'ensemble des lignes 2 à 5, où on est "entre soi", pour ainsi dire localement : ce sont les décurions, chefs immédiats de la *familia*, qui honorent l'ex-questeur du collège devenu leur président. Et si les l. 1-2 donnent tous les titres, avec les l. 3-5 est marquée, par la grâce des décurions, la superposition, la surimposition de la *familia*

38. L'auteur évoque une *familia* d'esclaves placée sous l'autorité d'un *villicus*, intendant affranchi, préposé à la gestion du domaine minier : "Il est probable que les intendants relevaient d'un fonctionnaire impérial chargé de l'administration de toutes les mines de la cité" (p. 288). "Zmaragdus a été désigné par les décurions comme chef de la corporation et c'est pour lui témoigner leur reconnaissance qu'ils ont fait graver cette inscription honorifique" (p. 289).

Caesaris (retour au niveau impérial, *Caesaris* faisant écho à *uillico*) sur les *metalla* locaux. Enfin, J. Gascou évoque un peu rapidement (p. 16) “l’esclave *Zmaragdus*” : ce nom “grec” (disons gréco-oriental : voir ci-dessous) est largement attesté en Gaule et en Germanie, de même qu’à Rome et en Italie, comme *cognomen* d’affranchi. En fait, toute la carrière de notre homme désigne en lui un affranchi impérial, logiquement placé à la tête d’une *familia Caesaris*. Nous sommes sous le règne de Tibère, nommé dans l’inscription. Deux textes complémentaires de Tacite et surtout de Suétone éclairent et le contexte et cette date “haute”.

Tacite, *Annales*, 6.19 : “Sextus Marius, le plus riche des Espagnols, accusé d’inceste commis sur sa fille, est précipité de la roche Tarpéienne. Et, pour qu’on ne doutât point que sa grande fortune fût la cause de sa perte, Tibère se garda pour lui ses mines d’or, bien qu’elles fussent confisquées au profit de l’État”³⁹.

Suétone, *Tibère*, 49, 2 : “Tibère confisqua les biens des plus hauts personnages des Gaules, de l’Espagne, de la Syrie et de la Grèce, prenant prétexte des calomnies du type le plus impudent et le moins fondé : par exemple, parce qu’ils avaient une partie de leurs biens en argent comptant. Bon nombre de cités et de particuliers furent dépouillés

de leur ancien droit d’exploiter les mines et d’être exempts d’impôts”⁴⁰.

Le passage de Suétone nous concerne plus directement parce qu’il ne se limite pas à un cas particulier, parce que les Gaules sont nommées, parce qu’il n’y est pas uniquement question de mines d’or, parce que le texte entre plus précisément dans la procédure de confiscation, enfin parce que le dépouillement des cités et de leurs *principes* paraît particulièrement s’appliquer, comme nous le verrons, au cas rutène. On remarque l’emploi parallèle du mot *pecunia* dans les deux passages⁴¹ : il souligne la sorte de concurrence dans l’exhibition de richesses – et donc de puissance – entre les derniers *principes* “indépendants” de cités provinciales et l’empereur, une concurrence devenue insoutenable aux yeux de ce dernier⁴². Comme le montrent les deux textes, cette confiscation a fait quelque bruit. Elle fournit un *terminus post quem* pour l’installation dans la mine rutène d’une *familia Caesaris*, donc a fortiori pour la pose de notre inscription. Ce *terminus* se situe en 33, si l’on penche pour une simultanéité, assez vraisemblable, de décisions de cet ordre touchant les diverses régions de l’empire⁴³. Lorsque Tacite

39. *Post quos Sex. Marius Hispaniarum ditissimus defertur incestasse filiam et saxo Tarpeio deicitur. Ac ne dubium haberetur magnitudinem pecuniae malo uertisse, aurariasque eius, quamquam publicarentur, sibimet Tiberius seposuit.* Sextus Marius a été mis à mort en 33 et ses richesses colossales, en particulier ses mines, sont passées dans le *patrimonium* impérial, sous la responsabilité d’un administrateur procuratorien encore en place à la fin du I^{er} siècle. Ce Marius a laissé son nom à la *statio Mariana*, dans l’est de la Sierra Morena (aujourd’hui Nuestra Señora de la Mairena). L’un des consuls de 33, notons-le en ces circonstances néfastes à un Marius, se nommait L. Cornelius Sulla... La même année décidément fructueuse, C. Asinius Gallus Saloninus lègue à Tibère ses jardins, les *horti Asiniani* (cf. Grimal 1969, 168 ; Boulvert 1970, 76 et n. 424).

40. *Galliarum et Hispaniarum Syriaeque et Graeciae principes confiscatos ob tam leve ac tam impudens calumniarum genus, ut quibusdam non aliud sit obiectum, quam quod partem rei familiaris in pecunia haberent; plurimis etiam civitatibus et privatis veteres immunitates et ius metallorum ac vectigalium adempta.* Remarquons la première place occupée dans cette liste par “les Gaules”, donc sans aucun doute par les Rutènes. Selon Boulvert 1970, 78, dans cette période transitoire, la mesure ne profite pas encore au *fiscus* impérial, mais à l’*aerarium* et au *fiscus* provincial qui en dépend. Comme Auguste, Tibère n’est encore que délégué de l’*aerarium* ; en tant que tel, il fait gérer les *fisci* provinciaux par ses procureurs équestres.

41. Cet “argent comptant” consiste notamment en revenus tirés des mines. Mais le sens exact de *pecunia* est ici discuté.

42. Tacite, *Annales*, 2.33 et Dion Cassius, 57.15.1 : interdiction faite aux particuliers d’user de la vaisselle d’or, toujours employée au palais impérial ; commentaire de Boulvert 1970, 82, 84.

43. L’intervention est en tout cas typique de la seconde partie du règne selon Boulvert, *ibid.*, p. 74-85, particulièrement p. 75-76. Noter cependant la nuance introduite p. 80 : “La “tyrannie” de Tibère n’est [...] qu’une façon, parfois abusive [...], d’exercer le pouvoir du prince tel qu’il avait été défini par Auguste”.

s'indigne d'une sorte de "privatisation impériale" de ces confiscations, qu'il déclare contradictoire avec un transfert au domaine public (*quamquam publicarentur, sibimet Tiberius seposuit*)⁴⁴, il commet un anachronisme typique à la fois de ses sentiments "vieux-républicains" et de sa situation d'homme du II^e siècle⁴⁵. Rappelons qu'au I^{er} siècle il y a d'un côté le *patrimonium* du prince, de l'autre des caisses de fonds publics dont il assure la gestion pour le compte de l'*aerarium*. Au II^e siècle seulement, toutes les finances impériales se grouperont autour du *fiscus*, caisse impériale à caractère public.

Qu'en est-il des personnels ? La dynastie julio-claudienne a affirmé un lien privé, serré, "clanique", entre l'empereur et sa *familia*, une *familia* comportant à la fois ses biens matériels et ses affranchis et esclaves. On ne possède guère d'informations sur des achats d'esclaves pour la *familia* de l'empereur, mais des esclaves provenant de diverses *familiae* y font souvent leur entrée. Chez les Rutènes comme en Espagne, la confiscation de l'an 33 a certainement agrandi la "maison" du prince⁴⁶. On doit supposer que, pour cette raison et pour des motifs de compétence et d'efficacité, la *familia Caesaris* de La Bastide-l'Évêque se composait, au moins en grande partie, de mineurs serviles italiens demeurés sur place après la dépossession de la *societas Rutenensium*⁴⁷, mais dans un nouveau statut et avec un nouveau chef, sans doute en coopération avec des indigènes, hommes libres plutôt qu'esclaves. Comme le montre au moins une inscription d'Afrique, ces derniers ont fort bien pu,

sinon faire partie du collège, du moins lui être plus ou moins étroitement associés⁴⁸.

Une confirmation, enfin : la mine étant propriété impériale, les décurions, quant à eux, ne peuvent être des décurions de la cité des Rutènes ; ce sont les décurions de la *familia*. Ils sont à la tête des décuries, *decuriae* entre lesquelles sont répartis les membres du collège. Qu'ils soient nommés à part ne doit pas surprendre, mais confirme le décalque opéré sur un système civique qui juxtapose et distingue soigneusement, dans le langage officiel, décurions et "plèbe"⁴⁹. Ceux de La Bastide-l'Évêque, à suivre A. Albenque, ont nommé par décret leur *magister*. Aucune certitude n'est possible, car *ex decreto*, dans l'inscription, ne porte explicitement que sur la décision de rendre hommage audit *magister*, non sur sa nomination à ce poste⁵⁰. Toutefois, le parallèle avec le système des décurions et magistrats des cités est de nature à suggérer une transposition plus large d'un système à l'autre. À la fois valorisante pour les intéressés⁵¹ et un peu humiliante pour les élites locales, cette transposition soulignerait l'"exterritorialité" du secteur minier, déjà notée par Cl. Domergue à propos d'Aljustrel⁵². Celle-ci doit s'entendre à l'intérieur d'un système provincial où, à partir de la seconde moitié du règne de Tibère, la perception du *tributum* relève de la coopération des cités avec des *dispensatores*, esclaves impériaux auxiliaires financiers des procureurs, eux-mêmes aidés par des *arcarii* ou esclaves impériaux

44. *Seposuit* : "Il mit à part pour son propre usage, se réserva, garda pour lui". La force du verbe est redoublée par *sibimet*.

45. Voir l'analyse nuancée de Boulvert 1970, 77-78.

46. Boulvert 1974, 25-29.

47. Sur cette *societas* attestée à Lascours et dans la haute vallée de l'Orb par des inscriptions sur tessères de plomb, voir infra. L'enracinement dans le lieu et dans la fonction est souligné par la formule finale *quae est in metallis* ; un parallèle à Narbonne avec les *tabellarii* d'une *statio* : [*collegium sa*]lutare [*f*]amilia[*e*] tabellarior(um) Caesaris n(o)stri quae sunt Narbone in domu (CIL, XII, 4449).

48. CIL, VIII, 1307 : ... *liberti et familia et leguli aurariar(um)* : "affranchis, esclaves impériaux et exploitants des mines d'or" ; cf., toujours en Afrique, CIL, VIII, 12905 = ILS, 1716.

49. Sur le parallélisme des fonctions, cf. Waltzing 1895, I, 379 s. Boulvert 1974, 245 et n. 312, note également le fait, mais souligne que l'appartenance à l'*ordo* des décurions municipaux est perpétuelle, tandis que la fonction de décurion de collège est à durée déterminée.

50. Sur la fonction de *magister* et celle de *quaestor*, cf. id., *ibid.*, p. 239-241. On connaît aussi des *curatores*, des *scribae*, des *allectores* et même des *procuratores*, autant de titres ronflants empruntés au monde de la cité.

51. Id., *ibid.*, p. 240 et notes 264-267, avec les références à Waltzing 1895.

52. Domergue 2008, p. 198.

chargés de la “caisse” (*arca*). Comme l’écrit G. Boulvert (1970, 80), “il est remarquable de trouver en Aquitaine un *uilicus* et une *familia Ti. Caesaris* affectés aux mines d’argent du domaine des Rutènes. Il s’agit d’une mine appartenant à Tibère ; sans doute l’éloignement du procurateur provincial l’a-t-il conduit à confier la gestion de la mine à un *uilicus*, disposant de la main-d’œuvre servile constituée par la *familia*”. Plus loin (p. 429-434), l’auteur opère une distinction nécessaire entre *dispensator* et *uilicus* : auprès de l’empereur comme des particuliers, la fonction du premier est purement financière – celle, en somme, d’un caissier en chef, exécutant et non ordonnateur –, celle du second, parfois confondue avec la première⁵³, est financière mais aussi technique. Citons encore (p. 435-436) : “Comme son nom l’indique, le *uilicus* est à l’origine le régisseur d’un domaine, d’une villa. Une telle charge implique la tenue d’une caisse, mais aussi la direction technique de l’exploitation. Ce dualisme est maintenu dans l’administration impériale et se retrouve dans les divers services où des *uilici* sont utilisés : *stationes* du *portorium*, *uillae*, mines où le *uilicus* dirige l’atelier où se traite le minerai et profite de l’opération pour prélever la part due au Fisc...”⁵⁴.

Un autre mérite de la contribution d’A. Albenque est d’avoir attiré (p. 289) l’attention sur le parallèle que fournit, également sous Tibère, dans les années 16-22, une inscription (*CIL*, XI, 1356) trouvée en 1812 à Luni, dans les carrières de marbre de Carrare⁵⁵. Voici les cinq premières lignes de ce texte qui en comportait probablement vingt-deux, dont seize sont conservées :

53. L’un et l’autre terme ont pour équivalent grec le même mot : *oikonomos*.

54. Cuq 1907, p. 109. Rien de précis, dans le cas aveyronnais, ne permet de décider si Zmaragdus a plus spécialement la responsabilité des opérations de métallurgie primaire.

55. Exactement à Bedizzano di Carrara, en provenance d’un bois proche de la Valle di Colonnata (secteur des carrières de marbre de Luni). La pierre inscrite a gardé le nom de “lapide Salvioni”, du nom du propriétaire des lieux et inventeur de l’objet. Cf. Dolci 2002, Ceschi 2005.

D. Haterio Agrippa C. Sul(picio) Galb(a) co(n)s(ulibus) [année 22]

Hilario uil(icus) mag(ister) pos(uit) consules et nomina decur(ionum)

Sisenna Statilio L. Scribon(io) c(on)s(ulibus) [année 22]

Hilarus, Vaccio, Scaripus, Neruius (obiit)...

Les titres des personnages sont les mêmes que dans la mine de l’Aveyron⁵⁶ : un *uilicus*, affranchi impérial, gestionnaire technique et financier de la carrière et *magister* du collège d’esclaves de Tibère ; des décurions. Cette fois les rôles sont pour ainsi dire inversés : c’est le premier qui rend hommage aux seconds, année après année, de l’an 16 à l’an 22. Le parallélisme déjà remarqué est cette fois poussé très loin, puisqu’il installe littéralement en diptyque les deux consuls et les quatre décurions de chaque année, illustrant ainsi l’affirmation initiale : *posuit consules et nomina decurionum*. Nous apprenons que les décurions étaient au nombre de quatre, renouvelables annuellement. Il est impossible de savoir si le *magister* a fait placer l’inscription à sa sortie de charge, donc au bout de sept ans, ou s’il était *perpetuus* : on connaît des *magistri quinquennales*, des *perpetui*, mais pas de *septennales*. En revanche, le nom simple que portent Hilario le *magister* et les *decuriones* illustre, par contraste avec les *tria nomina* des consuls, leur origine ou leur caractère servile. Dans une étude serrée des “magistrats” des collèges professionnels, H.H. Royden montre que, parmi les collèges, ceux qui étaient divisés en décuries correspondaient à l’exercice d’activités de groupe, et que dans ce cas on accédait à un poste de *magister*, souvent après avoir été *quaestor*, à partir d’une responsabilité de décurie⁵⁷. Concluons : Hilario, comme Zmaragdus, ont normalement⁵⁸ fait partie des décurions de leur collège avant de leur rendre hommage ou d’être honorés par eux ; ont-ils

56. On n’ignore pas, au demeurant, que les carrières – celles-ci sont impériales – peuvent recevoir le nom de *metalla*.

57. Royden 1988.

58. Nous verrons plus loin que la carrière de Zmaragdus a pu se réaliser partiellement en marge de ces normes. Ce serait alors une exception qui confirme la règle.

été affranchis au moment où ils se sont élevés au-dessus de cette condition ? Cela n'est pas impossible. En tout cas, sur les 217 *magistri* répertoriés par H.H. Royden pour l'Italie, les deux tiers sont des *liberti*, le tiers restant se compose d'*ingenui* de première génération.

Ces magistrats au petit pied donnent des fêtes, élèvent des inscriptions honorifiques, président des rassemblements. Une légitime satisfaction peut les animer lorsqu'ils mesurent le chemin parcouru. À propos de l'affranchi *dispensator* en général, et à partir de l'exemple de Trimalcion, P. Veyne a bien montré la nature grisante de cette ascension du jeune esclave doué à qui le maître fait apprendre à lire et à compter, etc : "devenu *dispensator* de son maître, Trimalcion est le trésorier d'un grand seigneur et occupe dans la société une place que beaucoup peuvent lui envier. Bien plus enviable encore, un *dispensator* de l'empereur dirige un bureau où il a toute une équipe de fonctionnaires esclaves sous ses ordres ; il est le maître des finances d'une province entière et échappe à l'autorité des gouverneurs"⁵⁹. Mis à part l'excès de cette dernière formule, et sous réserve encore du caractère peut-être exceptionnel du parcours de Zmaragdus, l'évocation est aussi juste sur le plan social qu'évocatrice sur le plan psychologique.

Qui était Zmaragdus ? D'où venait-il ? Ce nom "gréco-oriental", d'origine très probablement sémitique, peut sembler banal pour un esclave ou un affranchi. On pourrait s'en tenir là. Toutefois la rareté relative de cet appellatif dans l'empire (en dehors de Rome et d'Ostie) ne peut manquer de frapper, ainsi que l'indication qu'il fournit : le personnage s'appelle "Émeraude", il est responsable de la gestion de mines qui viennent de passer sous la coupe de l'empereur, peu de temps après le développement des carrières d'émeraude de Sikait, *Zmaragdus mons*, en Égypte devenue impériale. On sait aujourd'hui que ces carrières situées à environ 120 km au nord-ouest de Bérénikè, sans



Fig. 5. Tessères en plomb de Lascours (commune de Ceilhes, Hérault). D'après Barruol & Gourdiolle 1982, p. 83, fig. 4 et p. 87, fig. 7.

doute exploitées pour la première fois au temps de Cléopâtre⁶⁰, ont connu un premier grand essor au temps d'Auguste et de Tibère⁶¹. Si l'on rapproche ce parallèle de celui effectué à l'instant avec l'inscription de Luni (carrières), on peut se demander si ce nom, comme d'autres, n'est pas une appellation à connotation "professionnelle", une sorte de surnom de spécialité. Un gestionnaire de *metalla* d'Égypte sous Auguste et/ou Tibère, ayant pris le nom de son domaine de compétence, aurait-il été transféré en pays rutène – esclave déjà affranchi ou en voie de l'être – par les services impériaux, pour gérer des mines confisquées en Gaule par l'empereur ? Sans négliger les quelques Zmaragdus affranchis répertoriés en Gaule et en Germanie par J. Gascoü (*CIL*, XIII, 7005, de Mayence ; *CIL*, XIII, 11202, de Lyon), nous puiserons à la source romaine constituée par H. Solin⁶².

60. La région est connue sous le nom, au choix, de "Wadi Gimal" ou de "Cleopatra Mines". Wadi Gimal désigne en fait l'ensemble du complexe où se trouve le Wadi Sikait.

61. Harrell 2004 ; Sidebotham *et al.* 2004, 7-30 ; Rapp 2009, 101.

62. Solin 2003, s.v. Zmaragdus.

59. Veyne 1991, 18.

À Rome, les *Griechischen Personennamen* de cet auteur (vol. III, dernière édition, 2003) ne nous font pas connaître moins de 47 hommes et 4 femmes portant ce nom ou son dérivé, sans compter trois Zmaragdianus. Du point de vue de leur statut, Solin les classe pour un tiers parmi les *incerti*, pour plus de 40% parmi les “esclaves et affranchis”, et il en présente trois comme des “affranchis probables”. Parmi les Zmaragdus dont la condition assurée ou plausible d’esclave ou d’affranchi impérial peut faire penser au nôtre, on en retiendra trois :

- *Smaragd[us] a thermis Neronianis* (NSA 1923, 373)

- *T. Flavi Aug. lib. Zmaragdi* (CIL, VI, 18257)

- *Zmaragdus Caesaris Aug. uilicus horreorum Galbianorum coh(ortium) trium* (CIL, VI, 30855)

Le premier est chargé de l’entretien des thermes de Néron, sur le Champ de Mars. Le deuxième se présente comme un affranchi d’un des empereurs flaviens ; nous n’en saurons pas plus sur son affectation au service du prince. Le troisième, que Solin situe “au I^{er} siècle”, est le plus intéressant⁶³. Comme son homonyme du pays rutène, il est *uilicus Caesaris Aug(usti)*, donc régisseur responsable d’une fonction dépendant directement du prince. Mieux : il a en charge à Rome un important personnel composé de “trois cohortes”⁶⁴ qui gèrent, font fonctionner, entretiennent les vastes entrepôts à grains et huile, etc, partie essentielle du service de l’annone, connus et reconnus sous le nom de *horrea Galbana*⁶⁵. Ces immenses greniers publics (deux hectares environ) étaient situés dans la partie sud de Rome, entre le versant sud-ouest de l’Aventin et le Tibre, sur un emplacement jouxtant le dépôt d’amphores à huile du Monte Testaccio. Devant

les bâtiments a été retrouvé le tombeau de Servius Sulpicius Galba, consul en 108 a.C. On considère en général, mais sans autre certitude, que le premier état des *horrea*, entièrement construits dans un *opus reticulatum* précoce, remonte au début du I^{er} siècle a.C., et que l’édifice s’appelait alors *horrea Sulpicia*, ainsi qu’en témoigne un passage d’Horace (*Carm.* 4.12.8). Ce serait seulement l’empereur de l’an 69 Galba, issu de cette même famille, qui, ayant fait restaurer en briques et agrandir les greniers, leur aurait conféré son surnom⁶⁶. En fait, rien de certain. Ce Zmaragdus peut donc aussi bien avoir été en fonction sous Tibère – celui-ci a organisé le système des cohortes urbaines, d’abord au nombre de trois, qu’on dirait calqué par la *familia* des *horrea* – que sous les Flavien, à la fin du siècle.

On n’exclura donc pas, dans la première hypothèse (époque de Tibère), une identification pure et simple des deux Zmaragdus de La Bastide-l’Évêque et du CIL, VI 30855. L’homme, peut-être venu du secteur des mines d’émeraude d’Égypte, auquel il devrait son surnom gréco-oriental devenu gréco-romain, aurait fait apprécier ses qualités de gestionnaire de la mine rutène, avant de connaître l’apogée de sa carrière à la tête des équipes des grands entrepôts de Rome. Si au contraire c’est la seconde conjecture (période flavienne) qui est la bonne, le Zmaragdus de Rome pourrait être un parent, descendant direct ou indirect de son homonyme de l’Aveyron. Faute d’éléments complémentaires, ce sont là des spéculations, qui ont au moins le mérite de la cohérence, et éclairent en tout cas l’univers politique, social et professionnel dans lequel a dû évoluer le *uilicus* installé en Gaule.

63. Malgré la différence d’orthographe, et compte tenu des compétences requises, on ne peut exclure qu’il n’ait fait qu’un avec l’a *thermis Neronianis*.

64. Il faut toujours renvoyer aux études pionnières des années 1880, au premier rang celle de W. Henzen dans le *Bullettino Comunale* de 1886.

65. L’inscription qui nous intéresse est bien resituée dans le contexte des *horrea* par Homo 1951, 209-210.

66. Sur les *horrea*, en l’absence de monographie récente, on se reportera aux synthèses de Platner et Ashby, de la *Guida* de F. Coarelli, du *Lexicon* de M. Steinby. La forme à trois grandes cours allongées situées côte à côte est bien visible sur la *Forma Urbis Romae*.

En restituant dans son contexte la prise de contrôle et même de possession des *metalla* rutènes par l'empereur et ses services, nous croyons avoir donné, s'il en était besoin, encore plus de crédit aux affirmations respectives de Cicéron sur le "trésor des Rutènes" et de Strabon lorsqu'il attribue comme marque d'identité à ce même peuple, un demi-siècle plus tard, les *argureia* exploités sur son territoire. La mutation intervenue entre temps a dû être brutale, mais sans doute pas aussi complète qu'il ne semble. Les découvertes archéologiques faites depuis quelques décennies dans la haute vallée de l'Orb et les documents épigraphiques qui les accompagnent ne laissent en effet aucun doute. Dès le début du I^{er} siècle a.C., au moins la partie sud du pays rutène était entrée dans l'orbite italienne, qui dépassait ainsi les limites de la *Prouincia*. Renvoyant aux recherches et publications de R. Gourdiol, de G. Barruol, de Chr. Landes⁶⁷, nous retiendrons schématiquement ceci, pour la période qui nous intéresse : une "phase ancienne" d'occupation et d'exploitation minière se dessine dans la zone de Lascours au cours de la seconde moitié du II^e siècle a.C., suivie d'une "phase classique" qui s'étend du début du I^{er} siècle a.C. à la fin du premier tiers du I^{er} siècle p.C. Le village minier qui s'installe dès le début du I^{er} siècle a.C. présente des caractéristiques architecturales (notamment des petits thermes et leur mosaïque) typiquement "italiennes". Une grande partie des céramiques, campanienne A ou arétine ancienne, est importée d'Italie, ainsi que des amphores Dressel 1A, de même sans doute que de lourdes meules de type "pompéien" ; certains objets portent des graffiti latins datables eux aussi de la première moitié du I^{er} siècle a.C. Au total, "Lascours est donc une véritable agglomération minière conçue à l'italienne pour des Italiens"⁶⁸.

67. L'état le plus récent de la recherche est livré, chaque fois par R. Gourdiol et Chr. Landes, dans les ouvrages suivants : Schneider & Garcia, éd. 1998, 53-66, 136-137, 153-159, 240-241 ; Fiches, éd. 2002, 271-281 (bibliographie p. 280-281). Voir cependant les nuances apportées ci-dessous par B. Léchelon.

68. Gourdiol & Landes 2002, 278.

La marque de fabrique de cette emprise, consécutive à une véritable "ruée des Italiens" vers les mines, ce sont évidemment les tessères de plomb portant sur une face le nom de la *Societas* d'exploitation minière et plusieurs fois, sur l'autre face, un motif interprété comme un four de grillage ou de réduction du minerai argentifère⁶⁹. La *Societas* porte le nom complet de *Societas Rutenensis* ou *Rutenensium*, "Société du pays rutène". Société d'exploitation, et non société de publicains, comme l'a rappelé récemment Cl. Domergue : des publicains intervenaient bien dans le processus, mais seulement au titre de leur fermage, pour faire entrer dans le trésor de Rome le montant des taxes prélevées sur les revenus tirés par les exploitants de l'activité minière⁷⁰. Parmi les variantes du "logo" de la Société, telles que *Soc. Arg., Rot., Soc. Arg. F.* [=

69. La construction tronconique du four est caractéristique ; le motif est accompagné, sur la tessère, par des outils de mineurs et de métallurgistes : pic, pointerolle, pinces à creuset. Le four est parfois oblitéré par une contremarque représentant un dauphin, comme sur des lingots de plomb espagnols du I^{er} siècle a.C. Dans le même registre, on trouve aussi côte à côte un four et une proue de navire, mais aussi une divinité (Mercure, Minerve) un animal (taureau)...

70. Importante mise au point en forme de *retractatio* : Domergue 2008, 194-195 : "Ces sociétés minières sont [...] de droit privé ; elles exploitent les mines et paient à l'État romain un impôt (*uetigal*) que lèvent, comme les autres impôts, les compagnies fermières - les publicains - dans la province où elles opèrent [...] S'agissant des mines, la ferme républicaine, ce n'est donc pas l'adjudication des *metalla* aux grandes compagnies de publicains (*societates publicanorum*), c'est proprement l'affermage des mines à des entrepreneurs spécialisés. Ce sont ces derniers qui assuraient l'exploitation des gisements, en assumant toutes les étapes (rassemblement des capitaux et de la main-d'œuvre, exécution des travaux miniers, etc.) [cet "etc." doit s'entendre, ici, comme incluant grillage ou réduction du minerai, ainsi que le prouvent les représentations de fours et d'outils sur tessère (n.d.A.)] et payaient les redevances correspondantes. C'est donc ces entrepreneurs qui étaient les fermiers ou locataires des mines ; les publicains, eux, n'étaient fermiers que des impôts qui grevaient ces mines. Les premiers devenaient fermiers des mines, sans doute dans le cadre provincial, par la procédure de l'*occupatio* ou des enchères publiques. Les seconds devenaient fermiers des impôts miniers selon la procédure qui était celle de toutes les adjudications d'impôts provinciaux, à Rome, dans le cadre censorial". Cl. Domergue corrige ici Domergue 1990, 260-263 et 356, n. 93 ; il renvoie à la démonstration de Mateo 2001, 62-65.

S(ocietas) Arg(ento) F(odinarum)], *Soc.Arg. / Rot.* [= *Soc(ietas) Arg(ento Fodinarum) / Rotenorum*], [*Ar]gento Fod[inae] / in Ruta[enis]*, *Soc. Rut.*, variantes sur lesquelles nous renvoyons aux travaux cités, nous ne retiendrons que la formule *SS*, qui ne peut guère se lire, parallèlement à *SR* (*Societas Rutenensium*), que *Societas Segodunensium*⁷¹. Dans ce cas, c'est bien l'ensemble du pays rutène, et non simplement sa frange méridionale limitrophe de la province, qui était concerné. Et la mainmise de la *Societas* devait être aussi large qu'incontestée, s'il est vrai que les tuiles de couverture des maisons de Lascours et des habitats voisins portaient souvent, pendant la phase d'occupation "classique", la marque *SOC* (une cinquantaine d'exemplaires sont connus).

C'est à cette mainmise qu'il a été mis fin, probablement en 33, au profit du *patrimonium* impérial. Dès lors, la coïncidence ne peut que frapper entre cette date et le moment retenu par les archéologues pour dater le terme de l'occupation et de l'exploitation du secteur de Lascours : le milieu du I^{er} siècle p.C. Trois raisons, peut-être cumulables, sont susceptibles de rendre compte de cette coïncidence : d'une part, l'exploitation a pu devenir moins rentable alors même qu'en Espagne, notamment, elle ne cessait de gagner en extension ; en second lieu, il ne faut pas exclure, en territoire rutène, un déplacement à cette époque des principales exploitations dans la région de Villefranche-de-Rouergue ; enfin, comme on l'a vu, l'autorité impériale a dû vouloir briser le pouvoir de la *societas* ou des *societates*, et donc celui des aristocrates italiens et romains qui en avaient le contrôle.

Ces remarques conduisent à quelques conclusions, dont certaines, naturellement, sont plus assurées que d'autres. Remontons le temps : il est certain que vers l'an 30 p.C., sans doute en 33, l'empereur Tibère s'est emparé des mines rutènes dont la régie a été confiée, sous la supervision du gouverneur d'Aquitaine et la responsabilité d'un procureur, au régisseur Zmaragdus, un affranchi impérial peut-être originaire d'Égypte et appelé, lui ou tel de ses descendants, à une belle carrière romaine. Il est possible que se soit opéré à cette occasion un déplacement des principaux centres d'extraction et de réduction de la zone de Lascours vers celle de Villefranche. Étape précédente : il est certain que, depuis la période 150-100 a.C., une ou des sociétés d'exploitants italiens, elles-mêmes aux prises avec la cupidité de sociétés fermières de publicains, avaient mis en coupe réglée l'exploitation du cuivre et de l'argent que recelait le territoire rutène. Il n'est pas impossible que l'univers énigmatique des "Rutènes provinciaux" ait correspondu, à cette époque, à une intégration à la *Prouincia* des zones les plus riches en métaux. Il est, enfin, hautement plausible que ces Italiens aient pris la suite d'exploitants rutènes, au moins sur certains des sites (Bouco-Payrol...) où les traces d'extraction minière remontent beaucoup plus haut dans le temps. Il me paraît vraisemblable que les noms gaulois des "magistrats contrôleurs des comptes" de La Graufesenque, **argantodannoï* et **cassidannoï*, soient le dernier témoignage d'une exploitation ancienne, au moins en partie, globalement et rationnellement organisée. Ces signes de continuité, par-delà deux ruptures fortement marquées, contribuent parmi d'autres à stabiliser pour nous l'image des Rutènes, au long du chemin qui les mena du peuple à la cité.

71. Barruol & Gourdiolle 1982, 90 ; en Espagne, près de *Castulo*, un cas analogue se présente dans la première moitié du I^{er} siècle a.C. sous la forme *SC*, abréviation lue *Societas Castulonensis* (Domergue 1990, 260-263). Le domaine contrôlé sous cette appellation est vaste, et à bonne distance de la ville même de *Castulo*.

Bibliographie

[à l'exclusion de celle qui figure dans les études signalées plus loin]

Archéologie en Tarn et Dadou (2009) : Catalogue d'exposition, Archéosite de Montans (Tarn).

Benveniste E. (1969) : *Le vocabulaire des institutions indo-européennes*, Paris.

Boulvert G. (1970) : *Esclaves et affranchis impériaux sous le Haut-Empire romain. Rôle politique et administratif*, Naples, Jovene, Biblioteca di Labeo 4, 1970.

————— (1974) : *Domestiques et fonctionnaires sous le Haut-Empire romain. La condition de l'affranchi et de l'esclave du prince*, Paris, Belles Lettres, Annales littéraires de l'Université de Besançon, Centre de Recherches d'Histoire Ancienne, 9.

Caraven Cachin A. (1891) : "Nouvelles recherches sur les mines et les mineurs gaulois dans le Tarn", in : *Congrès de l'Association française pour l'Avancement des Sciences*, 20^e session, Marseille-Paris, 439-448.

Ceschi D. (2005) : "Un eccezionale reperto sulle cave romane nella Valle di Colonnata di Carrara : la « Lapidè Salvioni", La Spezia, *Memorie della Accademia Lunigianese di Scienze "Giovanni Capellini"*, LXXV, 2005, 109-116.

Crew P. (1994) : "Currency Bars in Great Britain. Typology and Function", in : Mangin éd., 346-350.

Cunliffe, B. et T. Rowley éd. (1976) : *Oppida : the Beginning of Urbanization in Barbarian Europe*, BAR, Suppl. series.

Cuq E. (1907) : "Un règlement administratif concernant l'exploitation des mines au temps d'Hadrien", *Mélanges Gérardin*, 81-131.

Dolci E. (2002) : "Le origini dell'industria marmifera a Carrara : atti della giornata di studio", Museo civico del marmo, 29 septembre 2001, Carrare.

Domergue Cl. (1990) : *Les mines de la péninsule Ibérique dans l'Antiquité romaine*, Rome, coll. EFR 127.

————— (1991) : "Les amphores dans les mines antiques du Sud de la Gaule et de la péninsule

Ibérique", in : *Festschr. W. Schulze* (Buch am Erlbach), 99-125.

————— (2008) : *Les mines antiques. La production des métaux aux époques grecque et romaine*, Paris.

Doswald C. (1994) : "Les lingots de fer protohistoriques en Europe occidentale : problématique générale", in : Mangin éd., 333-343.

Filippo R. de, Y. Gracia, X. Peixoto et Chr. Sauvage (1981-1982) : *Inventaire des mines et fonderies antiques et médiévales de l'Est de la Montagne Noire (Est du Tarn, Sud de l'Aveyron, Nord-Ouest de l'Hérault)*, Mémoire de maîtrise d'Histoire de l'Art et Archéologie, Université de Toulouse Le Mirail, 3 vol.

Gascou J. (2004) : "Zmaragdus et l'inscription minière de Labastide-L'évêque", *Bulletin de la Société Archéologique et Historique des Hauts Cantons de l'Hérault [SAHHCH]*, 27, 15-17.

Grimal P. (1969) : *Les jardins romains. Essai sur le naturalisme romain*, Paris, PUF [1941].

Harrell J. A. (2004) : "Archaeological geology of the world's first emerald mine", *Geoscience Canada*, juin 2004.

Homo L. (1951) : *Rome impériale et l'urbanisme dans l'Antiquité*, Paris, Albin Michel (L'Évolution de l'Humanité).

Lambert P.-Y. (2002) : *RIG II, 2, 45e supplément à Gallia*, Paris, CNRS éditions.

Lautier J. (1975) : "Deux mines antiques peu connues de l'Albigeois : le 'trou des Anglais' à Ambialet et le 'Puy Ferrat' à Crespin", in : *Actes du 98^e Congrès national des Sociétés Savantes tenu à Saint-Etienne en 1973*, Paris, 79-92.

————— (1983) : "Des Gaulois entrepreneurs à la bourgade romanisée", in : Biget, J.-L. éd., *Histoire d'Albi*, Toulouse, Privat, 15-32.

————— (1987) : "Les anciennes exploitations métallifères du Tarn", *Revue du Tarn* 125, 683-700.

Loughton M. E. (2009) : "Getting smashed. The deposition of amphorae and the drinking of wine in Gaul during the Last Iron Age", *OJA*, 28, 1, 77-110.

Mangin M. éd. (1994) : *La sidérurgie ancienne de l'Est de la France dans son contexte européen. Archéologie et archéométrie*, Actes du Colloque de Besançon, 10-13 novembre 1993, Paris, Annales littéraires de l'université de Besançon, 536.

——— *et al.* (2004) : *Le fer*, Paris, Errance.

Marichal R. (1988) : *Les graffites de La Graufesenque*, 47^e supplément à *Gallia*, Paris, CNRS.

Martin Th., H. Ruffat (1998) : "Un dépôt de lingots de fer du début de La Tène III à Montans (Tarn)", in : Feugère, M. et V. Serneels dir., *Recherches sur l'économie du fer en Méditerranée nord-occidentale*, Monographies *Instrumentum* 4, 110-115.

Massol M. (1818) : *Description du département du Tarn suivie de l'Histoire de l'ancien pays d'Albigeois et principalement de la ville d'Albi*, Albi.

Nash D. (1976) : "The Growth of Urban Society in France", in : Cunliffe & Rowley éd., 95-133.

Orengo L. (2003) : *Forges et forgerons dans les habitats laténiens de la Grande Limagne d'Auvergne. Fabrication et consommation des produits manufacturés en fer en Gaule à l'âge du Fer*, Montagnac, M. Mergoïl éd., Monographies *Instrumentum* 26.

Pagès G. (2008) : *La métallurgie du fer en France méditerranéenne de l'Antiquité au début du Moyen Age : jalons d'une approche pluridisciplinaire*, thèse, Université Paul Valéry – Montpellier III.

Pagès G., L. Long, Ph. Fluzin et Ph. Dillmann (2008) : "Réseaux de production et standards de commercialisation du fer antique en Méditerranée : les demi-produits des épaves romaines des Saintes-Maries-de-la-Mer (Bouches-du-Rhône)", *RAV* 41, 261-283.

Pailler J.-M. (2006) : "Quand l'argent était d'or. Paroles de Gaulois", *Gallia*, 63, 211-241.

——— (2007) : "L'argent- suite. Encore le lexique gaulois du métal", *Pallas*, 75, 37-48.

Piot C. (2001) : "La réutilisation des amphores : contribution à l'histoire économique et à la vie religieuse dans le Sud-Ouest de la Gaule", *Munibe (Antropología – Arkeología)* 53, 101-133.

Poux M. (2004) : *L'âge du vin : rites de boissons, festins et libations en Gaule indépendante*, MontagnacRapp G. (2009) : *Archaeominerology*, Berlin-Heidelberg, 2^e éd.

Royden H. (1988) : *The Magistrates of the Roman professional Collegia in Italy from the first to the third century AD*, Pise, Biblioteca di Studi Antichi 61.

Sidebotham S. E. *et al.* (2004) : "Preliminary report on archaeological fieldwork at Sikait (Eastern Desert of Egypt), and environs : 2002-2003" = "Rapport préliminaire sur les travaux archéologiques menés à Sikait (Désert oriental égyptien) et dans les environs : 2002-2003", *Sahara*, 15, 7-30.

Solin H. (2003) : *Die griechischen Personennamen in Rom : ein Namenbuch*, Berlin - New York, 2^e éd. Revue et complétée (2002)

Tchernia A. (1986) : *Le vin de l'Italie romaine. Essai d'histoire économique d'après les amphores*, Rome, BEFAR 261.

Veyne P. (1991) : *La société romaine*, Paris.

Waltzing J.-P. (1895) : *Étude historique sur les corporations professionnelles chez les Romains depuis les origines jusqu'à la chute de l'Empire romain*, Bruxelles.